



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement
des infrastructures de transports terrestres relevant de la compétence de l'État
Réseaux routier et ferroviaire

La directive européenne, 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche visant à éviter, prévenir ou réduire les nuisances de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Cette approche est basée sur la mise en œuvre d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau départemental, précédée d'une consultation du public.

Le territoire de la commune est traversé par une ou plusieurs des infrastructures de transports terrestres de l'État. Ces tronçons sont identifiés dans le PPBE.

Ce PPBE de quatrième échéance sera tenu à la disposition du public pour avis au siège de la :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
10 boulevard Gaston Serpette – 44100 NANTES

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h30

ainsi que sur le site Internet des services de l'État :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Plans-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement/Approbation-du-PPBE>

entre le 20 janvier et le 20 mars 2024.